

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-25

MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL : VALIDATION D'AUDIT

Date de la convocation
29/03/2021

Nombre de délégués
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus. Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise	x				
CAVITE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			x		
ORVAIN Jérôme			x		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine	x				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	x		
87 LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles	x				
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise			x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)
Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 5307

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2018 – 2020

Fiche-projet n°17.2 Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les services touristiques

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération B.2020-55 du 15 mai 2020 du Bureau syndical approuvant l'actualisation de la convention de marquage « Miels et produits de la ruche » ;
Vu la délibération B.2020-15 du 30 janvier 2020 approuvant l'actualisation de la convention de marquage « hébergements touristiques » ;
Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Contexte

Pour rappel, la marque collective *Accueil du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin* a été remplacée en 2016 par la marque collective nationale « Valeurs Parc naturel régional » ayant vocation à être attribuée à des tiers localisés sur le Parc en l'appliquant à des produits ou des services dans le cadre d'une convention d'une durée de 5 ans passée entre chacun d'entre eux et le Parc.

La Commission nationale Marque du 20 février 2020 a rappelé la nécessité d'actualiser, dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional », les marquages antérieurs à 2017 ce qui est le cas de l'ensemble des marquages présents sur le territoire du Parc : « Petits fruits et produits transformés du verger », « Cidre et jus de pommes », « Miels et produits de la ruche », « Hébergements touristiques ».

Les conventions « Miels et produits de la ruche » et « Hébergements touristiques » ont effectivement été actualisées et validées en bureau syndical.

Ainsi, les audits de renouvellement ou d'accueil de nouveaux bénéficiaires ont pu reprendre à l'automne 2020. Pour rappel, les audits des hébergements suivants ont été réalisés et ont abouti en novembre 2020 à la validation de leur candidature :

Nom et localisation de l'entreprise	Bénéficiaire de la Marque
Gîte « L'Eveil de la Forêt » à Vitrac-sur-Montane	Arnault Louchart
Chambre d'hôtes « La Chouette » à Saint-Anne-Saint-Priest	Anne Rougerie
Gîte, yourtes et roulotte de « La Ferme des Anes de Vassivière » à Peyrat-le-Château	Christophe Plateau
Gîte « l'Abialou » au Lonzac	Brigitte et Louis Vitaud
Chambre d'hôtes « Chez Geppetto » à Saint-Georges-Nigremont	Jean-Marie et Arlette Funke
Gîte et chambres d'hôtes « Chalendeix » à Nedde	Marc Azemar et Gaëlle Le Dosseur
Hôtel-restaurant « Le Ranch des Lacs » à Augne	Françoise et Jules Lahaye

Description du projet :

Parmi les titulaires de l'ancienne marque Accueil, seul Eric Moreau, propriétaire du gîte de Montignat à Saint-Frion, n'avait donc pas pu être audité à l'automne. Son audit s'est finalement déroulé le jeudi 25 février 2021.

Proposition :

A l'issue de l'audit, il est proposé aux membres du Bureau :

- De donner un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional – hébergement touristiques » au Gîte de Montignat.
- D'autoriser le Président à :
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De donner un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional – hébergement touristiques » au Gîte de Montignat.
- D'autoriser le Président à :
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 13.04.21
Et qu'elle a été affichée le 13.04.21
Le Président,



REÇU LE
13 AVR. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)